

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 229 Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 229

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
3 juin 1961Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1961Date du numéro  
30 juin 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est adopté le projet de Loi-Programme 1961-1965 pour la Côte Française des Somalis, arrêté: En autorisation de programme et crédits de paiements à : un milliard cent quatre vingt dix sept millions six cents mille francs Djibouti. Conformément au tableau ci-dessous : I. — Dépenses générales ..... 10.600.000

II. — Production Agriculture..... 40.000.000 Hydraulique rurale..... 110.300.000

Elevage..... 20.000.000 Pêche..... 26.000.000 III — Infrastructure

Port..... 298.200.000 Routes et ponts ..... 85.000.000 Bâtiments ..... 115.500.000

Transmissions..... 11.000.000 IV. — Equipement Santé..... 49.500.000 Enseignement

..... 122.600.000 Urbanisme et habitat ..... 70.600.000 Travaux urbains et ruraux ..... 214.200.000 – Action

sociale..... 24.600.000 ..... 1.197.600.000 Délibéré et adopté en séance du 31 mai 1961.